Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260216-DCM16022026013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

Convocation du 10 février 2026
Affichée / Publiée le 10 février

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**25**
Quorum :	**13**
Présents :	15
Absents :	10
Procurations :	6
Votants :	21

LE SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Mathieu LEVILLAIN, **Conseiller municipal délégué.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mélynda HASSOUNA, Nicolas VOLLE, David LE LARGE.

EXCUSÉS : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Mylène MENARD, Fabien GRIGNON.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
Raymond BLOUET à Jean RONSIN, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET,
Flavie ANNE à Annick VIVIEN, Christine PERTUISEL à David LE LARGE,
Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

SECRETAIRE de SEANCE : Nicolas AUBIN.

OBJET : ARRET DU PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS du 26 JANVIER 2026 (N°2026-013)

Monsieur le Maire indique que le procès-verbal des délibérations du 26 janvier a été transmis au conseil municipal, avec la convocation et la note de synthèse. Il soumet son arrêt au vote du conseil municipal.

Vu l'article L2121-15 du CGCT, et le règlement intérieur du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal arrête le procès-verbal des délibérations du conseil municipal 26 janvier 2026 qui sera publié sur le site Internet de la ville, et affiché.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)